

COMMUNE
DE
GUEMENE-PENFAO

DECISION du Maire

N° 23-022

Le Maire de la Commune de Guémené-Penfao,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique en vigueur, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et suivants, L.2122-1 et R.2122-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations accordées au Maire pour la durée de son mandat, la chargeant entre autres de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (...) dans la limite de 1 000 000 € pour les marchés de travaux (...) » ;

Vu l'avis d'appel à concurrence relatif aux travaux portant sur le réaménagement, comportant extension, du rez-de-chaussée de la Mairie de Guémené-Penfao, paru le 17 mars 2023 dans le journal habilité Ouest-France édition Loire-Atlantique, et sur le site Internet centraledesmarches.com dès le 15 mars 2023 ;

Vu la mise en ligne intégrale des documents du dossier de consultation sur le profil acheteur <https://www.megalis.bretagne.bzh> ;

Vu ce Dossier de Consultation des Entreprises gratuitement accessible à tous candidats potentiels, notamment les prescriptions du CCAP et des CCTP de chacun des 11 lots de ce marché, et les critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation ;

Vu les 17 offres reçues, les demandes de précision ou complément adressées à tous les candidats, et les réponses auxdites demandes, certains de ces échanges valant négociation quant au prix notamment ;

Vu l'analyse des offres reçues pour ce marché alloti, lot par lot, présentée par la maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis de la commission municipale réunie le 08 juin 2023 pour étudier ce rapport d'analyse, et juger puis classer les offres, lot par lot ;

DÉCIDE

Article 1 : Après examen des offres reçues, analyse et classement selon les critères fixés au règlement de consultation, sont attribués comme suit **9 des lots du marché** public de travaux « Réaménagement, avec extension, du rez-de-chaussée de la Mairie de Guémené-Penfao ».

Les montants, précisés aux actes d'engagement respectifs, sont détaillés aux cadres de Détails Quantitatifs Estimatifs des prix, ou devis, qui y sont annexés :

- **Lot 1**, Maçonnerie / Déconstruction intérieure : *4 offres examinées.*

Le lot est **attribué** à l'entreprise VIGNON Constructions (35 Guipry-Messac) pour un montant total et global de 40 906,95 € HT

- **Lot 2**, Charpente bois / Ossature bois : *2 offres examinées.*

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas BAUDOUIN Construction Bois (44 Jans) pour un montant total et global de 32 100,29 € HT

- **Lot 3**, Bardage zinc : *1 offre examinée.*

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sarl LE LOREC Couverture (44 Marsac sur Don) pour un montant total et global de 34 532,15 € HT

- **Lot 5**, Menuiseries extérieures aluminium : *1 offre examinée.*
Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas ATLANTIQUE Ouvertures (44 Vigneux-de-Bretagne) pour un montant total et global de 36 993,00 € HT ;
- **Lot 6**, Menuiseries intérieures bois : *1 offre examinée.*
Le lot est **attribué** à l'entreprise Sarl HERVY (44 Sévérac) pour un montant total et global de 39 418,61 € HT ;
- **Lot 7**, Doublages / Cloisons sèches / Plafonds / Isolation : *2 offres examinées.*
Le lot est **attribué** à l'entreprise Eurl LEGAL-SCHREINER (44 Derval) pour un montant total et global de 32 700,00 € HT ;
- **Lot 8**, Chapes / Revêtements de sols : *2 offres examinées.*
Le lot est **attribué** à l'entreprise Sarl FRANGEUL (35 St Just) pour un montant total et global de 15 525,22 € HT ;
- **Lot 9**, Peinture : *2 offres examinées.*
Après décision de ne pas retenir la Prestation Supplémentaire (PSE : Nettoyage des façades),
Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas RENAISSANCE (44 St Nazaire) pour un montant total et global de 16 500,00 € HT ;
- **Lot 10**, Électricité (courants forts et faibles) / SSI : *2 offres examinées.*
Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas GERGAUD Industrie (35 Redon) pour un montant total et global de 17 904,78 € HT ;

TOTAL des 9 lots attribués (pas de PSE retenue) = 266 581,00 € HT.

Article 2 : Les attributaires recevront notification de leur marché respectif (copie de l'acte d'engagement signé avec son ou ses annexe-s), une fois les concurrents évincés informés du rejet de leurs offres.

Article 3 : Les lots suivants sont déclarés infructueux, faute d'offre reçue :

- **Lot 4**, Étanchéité ;
- **Lot 11**, Chauffage / Plomberie sanitaire.

Ces deux lots font l'objet d'une nouvelle procédure de consultation, dans le respect des règles de la commande publique (mise à concurrence sans publicité préalable, voire consultation sans publicité ni mise en concurrence).

La prestation inscrite en PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle) au lot n°9 (Peinture) fait également l'objet d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence, après sourcing.

Article 4 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guéméné-Penfao,
le 9 juin 2023

Le Maire,
Isabelle BARATHON-BAZELLE

